



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4171

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2020 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4171**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2020 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 portant généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion prévoit un droit à l'accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA et le rend obligatoire pour ceux qui sont dans le champ des droits et devoirs, c'est-à-dire qui ont des ressources d'activité jugées insuffisantes. La Métropole de Lyon a la responsabilité d'organiser cet accompagnement et la mise en place de parcours d'insertion.

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est au centre de leurs parcours d'insertion : il doit le mobiliser vers l'activité, accroître leur employabilité et faciliter leur accès à l'entreprise. Ces objectifs rejoignent ceux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, déclinée dans une convention entre l'Etat et la Métropole.

La présente délibération a pour objet de proposer l'attribution de financements aux structures tierces qui interviennent, en 2020, dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi ou l'activité.

I - L'accompagnement des bénéficiaires du RSA : point d'étape et perspectives

La Métropole a choisi de construire, en complémentarité de l'offre de droit commun de Pôle emploi et de l'intervention de ses équipes sociales, une offre d'accompagnement, plus adaptée et plus agile en faisant évoluer l'offre d'accompagnement proposée par les structures d'insertion et les centres communaux d'action sociale (CCAS), afin de favoriser la mise en activité des bénéficiaires du RSA.

L'offre d'accompagnement financée par la Métropole se décline en 2 volets : "itinéraires emploi" pour déployer des accompagnements vers l'emploi ; "itinéraires activité", modalité plus adaptée aux bénéficiaires ayant besoin de renforcer à la fois leurs habiletés sociales et leurs capacités à aller vers l'emploi. Les "itinéraires innovants", qu'ils soient activité ou emploi permettent l'expérimentation et le déploiement de nouveaux modes de faire, gage d'un renouvellement du dispositif d'accompagnement et de son adaptation aux évolutions des publics et de leurs besoins.

1° - Bilan 2019

Par délibérations du Conseil n° 2019-3351 du 18 mars 2019 et n° 2019-3844 du 4 novembre 2019, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement pour les organismes oeuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du RSA pour un montant de 6 650 327,12 €. Les accompagnements financés par la Métropole concernent plus de 17 000 foyers par an (donnée consolidée 2018). Au travers des itinéraires innovants, l'année 2019 a été marquée par 3 développements majeurs de l'offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA :

- le renforcement de l'offre d'accompagnement des personnes en souffrance psychique sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette offre intègre une équipe de professionnels aux compétences complémentaires (social, emploi et santé) pour un accompagnement plus étayé de plus de 500 bénéficiaires,
- une expérimentation autour de la dynamique de la mise à l'emploi destinée à plus de 150 bénéficiaires proposant des accompagnements de 2 types : soit pour placer la mise à l'emploi comme un outil d'activation du parcours, soit par une prise en charge intensive et plurielle pour des personnes démobilisées,
- le développement d'une offre d'accompagnement renforcée complémentaire pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Cette offre s'adresse à 127 bénéficiaires du RSA et s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

En complémentarité de ces nouvelles propositions, plusieurs projets structurants participent à améliorer la lisibilité et la mobilisation du dispositif.

Depuis janvier 2019, la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) a été créée. Outil de portage des actions en matière de lien insertion-emploi, ce groupement d'intérêt public (GIP) porte, notamment, des postes de facilitateurs et de chargés de liaison insertion emploi (CLEE), qui contribuent par leurs actions à développer les opportunités d'accès à l'entreprise pour les personnes en insertion. Les coordonnateurs emploi insertion de la MMI'e sont en charge de la coordination des acteurs de l'insertion et sont, en proximité, les 1^{ers} interlocuteurs des professionnels qui accompagnent les bénéficiaires du RSA. Ils sont ainsi les garants de la bonne mobilisation de l'offre d'accompagnement et, plus globalement, des ressources insertion emploi du territoire.

Le pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) détermine un cadre de gouvernance, métropolitain et territorialisé (10 secteurs intercommunaux) au plan politique et technique associant à la fois les acteurs de l'insertion que des représentants du monde économique. Ce cadre offre l'opportunité de définir des objectifs partagés et une mobilisation coordonnée sur la base d'un diagnostic du territoire. Les 1^{ers} comités territoriaux insertion emploi (CTIE), instances relais territoriales, se sont réunis au dernier trimestre pour élaborer des 1^{ères} pistes d'actions au regard des besoins et spécificités des publics de leurs territoires.

Afin de porter au plus près des acteurs qui mettent en œuvre le dispositif, les Journées des professionnels insertion emploi se sont déroulées du 28 novembre au 4 décembre 2019. Près de 250 professionnels de terrain étaient inscrits à ces rencontres autour de l'insertion et de l'emploi. Au travers de tables rondes et d'ateliers d'échanges de pratiques, ces journées participent de la dynamique de changement de pratiques des professionnels déployée depuis 2017 pour faire du retour à l'activité la finalité première de l'accompagnement.

2° - Perspectives 2020

Les évolutions structurantes que sont le PTI'e, ses instances et la mise en place des coordonnateurs emploi insertion de la MMI'e sont appelées à prendre toute leur mesure au cours de l'année 2020. La définition des besoins ainsi que des ressources seront plus fines et renforceront l'assise territoriale de la politique insertion emploi de la Métropole. Le format des Journées des professionnels insertion emploi évoluera pour devenir un rendez-vous annuel de l'écosystème insertion métropolitain.

La 1^{ère} étape de changements initiés par le PMI'e visait l'évolution des pratiques professionnelles et des modes d'accompagnement. Cela se traduit aujourd'hui par une offre d'accompagnement remaniée pour être plus adaptée et un nouveau cadre partenarial pour capitaliser sur les synergies territoriales et impliquer toutes les parties prenantes. L'année 2020 verra également la déclinaison opérationnelle de 2 projets visant l'évolution du cadre du dispositif et de ses outils : l'évolution du dispositif d'orientation et le déploiement d'un outil informatisé de suivi qualitatif des parcours.

a) - L'évolution du dispositif d'orientation des personnes en insertion

L'entrée en parcours d'insertion et plus particulièrement l'orientation vers un référent est un élément clé pour une mobilisation rapide des personnes en insertion. Cette phase essentielle d'évaluation des besoins des personnes permettant une mise en parcours dynamique grâce à un accompagnement adapté. Depuis 2015, le dispositif d'orientation a été ajusté pour répondre aux nouvelles offres d'accompagnement développées par la Métropole. Aujourd'hui, ce dispositif ne répond plus aux enjeux de la politique d'insertion pour l'emploi voulue par la Métropole.

Au 1^{er} trimestre 2020, plusieurs territoires expérimenteront de nouveaux modes d'orientation. Le suivi renforcé de ces expérimentations permettra de choisir le mode de faire le plus adapté au territoire métropolitain pour assurer une entrée en parcours la plus dynamique et rapide possible. La solution retenue sera déployée courant 2021.

b) - Le déploiement d'Insertis, outil commun de suivi des parcours

Après une phase de développement, une 1^{ère} version de l'outil de suivi des parcours "Insertis" sera testé dès début 2020 dans plusieurs structures mettant en œuvre des accompagnements de bénéficiaires du RSA ou des étapes de parcours. Il sera progressivement déployé tout au long de l'année à l'ensemble des structures financées dans ce cadre. Concrètement, cet outil permettra à la Métropole d'optimiser le pilotage du dispositif et aux structures d'avoir un outil commun et partagé pour fluidifier les parcours.

Cet outil a la particularité d'être développé intégralement par la Métropole de manière itérative. Toutes les parties prenantes ont été associées lors de sa conception et des différentes phases de développement. Cette méthode garantit l'agilité de l'outil pour répondre à l'ambition du PMI'e et aux évolutions réglementaires. Une 2^{ème} version, intégrant des fonctionnalités complémentaires est, d'ores et déjà, en préparation.

II - Propositions de financements 2020 pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Au cours du dernier trimestre, 118 demandes de financement ont été déposées. Les demandes ont été étudiées en lien avec les chefs de service sociaux des Maisons de la Métropole (MDM) et les coordonnateurs emploi insertion afin de qualifier les besoins, la qualité des partenariats mis en place et les évolutions proposées pour chaque territoire. Plusieurs critères ont été pris en compte : la présentation d'une offre effective d'accompagnement adaptée aux besoins des bénéficiaires, la qualité de la réponse de proximité proposée au regard des besoins des différents publics des territoires et enfin, le respect du cadrage budgétaire.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de 6 519 855,53 € en subventions de fonctionnement selon la répartition ci-après. Ces partenariats seront conclus avec 70 structures différentes, représentant 111 conventions et 11 067 places d'accompagnement. L'état détaillé des subventions proposées par structure et par typologie d'accompagnement est présenté en annexe 2 de cette délibération. Ces propositions s'inscrivent dans une enveloppe budgétaire maîtrisée par rapport à 2019.

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, une offre d'accompagnement expérimentale est proposée et valorisée dans le cadre du conventionnement avec l'État pour un montant de 98 625 €. Elle s'inscrit dans le déploiement de la garantie d'activité sur le territoire métropolitain et pourra être renforcée par une offre complémentaire au cours de l'année 2020, sur la base des remontées faites par les territoires dans les instances techniques du PTI'e.

Pour mémoire, les financements précédemment attribués en 2019 pour les itinéraires emploi, activité et innovants (délibérations n° 2019-3351 du 18 mars 2019 et n° 2019-3844 du 4 novembre 2019) portaient sur un total de 6 650 327,12 € et 10 938 places.

1° - Les itinéraires activité

Dans le cadre de l'accompagnement social mis en œuvre par les CCAS et les associations, il est proposé de retenir 1 013 places portées par 18 CCAS et 330 places portées par 5 structures associatives. Ces places complètent l'intervention des travailleurs sociaux de la Métropole qui sont référents de parcours pour près de 8 330 bénéficiaires du RSA (octobre 2019). Les 1 343 places proposées représentent un montant total de subvention alloué de 644 149 €.

Pour mémoire, en 2019, 1 088 places étaient allouées à 19 CCAS et 340 places à 5 structures intervenant sur le champ social, essentiellement des structures assurant l'accueil de publics sans domicile fixe, pour un montant total de 689 874 €.

La réduction du nombre de places s'explique principalement par le retrait d'un CCAS. En lien avec les MDM et en complémentarité des accompagnements mis en œuvre par les travailleurs sociaux, et afin de maintenir le niveau de ressources sur l'accompagnement, une offre d'accompagnement vers l'emploi supplémentaire est proposée en compensation sur le territoire concerné.

2° - Les itinéraires emploi

Il est proposé d'allouer 9 724 places pour les différents itinéraires emploi, soit un montant total de subventions de 5 875 706,53 €. Cet accompagnement est proposé par des partenaires essentiellement associatifs prenant en compte les bénéficiaires du RSA en fonction de leur situation.

Ces propositions intègrent 7 449 places d'itinéraires emploi diversifiés, 1 779 places d'itinéraires emploi renforcés ainsi que 496 places d'itinéraires emploi innovants.

Les itinéraires emploi diversifiés et renforcés ont vu leur cadre évoluer depuis 2016 pour les adapter aux situations des personnes suivies en intégrant notamment plus de temps collectifs.

Les itinéraires emploi innovants incarnent l'offre nouvelle expérimentée puis déployée sur le territoire métropolitain. C'est dans ce cadre qu'a pu être co-construite l'offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA en souffrance psychique aujourd'hui parfaitement intégrée dans les pratiques et la boîte à outils des professionnels. Cette offre est déployée sur l'ensemble du territoire métropolitain à destination de plus de 500 bénéficiaires en souffrance psychique.

Les itinéraires emploi innovants complémentaires proposés dans cette délibération visent l'expérimentation d'offres d'accompagnement pour des publics démobilisés par 4 structures d'insertion pour un montant de subventions de 98 625 €, valorisés dans le cadre des financements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Au total, cette expérimentation concerne plus de 150 bénéficiaires en 2020.

Pour mémoire, les financements précédemment alloués en 2019 pour les itinéraires emploi portaient sur un total de 5 960 453,12 € et 9 510 places ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le cadre métropolitain d'accompagnement social "itinéraires activité" et socioprofessionnel "itinéraires emploi" des bénéficiaires du RSA tel que détaillé en annexe 1,

b) - l'attribution, pour l'année 2020, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 6 519 855,53 €, selon le détail ci-annexé (annexe 2),

c) - le modèle de convention à signer entre la Métropole et chacune de ces structures définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 6 519 855,53 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 017 - opérations n° 0P36O5143 et n° 0P36O5131.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.